

Un logement se libère dans notre coopérative d'habitants du Pré Commun à La Montagne qui regroupe 13 foyers. Vous trouverez un descriptif complet de notre coopérative et des informations sur notre projet sur le site :

<http://www.leprecommun.fr>.

Le logement en étage (accès indépendant) comprend deux chambres, une grande pièce à vivre avec coin cuisine aménagée, une salle de bain - WC (douche à l'italienne). D'une surface habitable de 65 m<sup>2</sup>, il donne accès à une terrasse exposée plein sud de 16 m<sup>2</sup>. Outre la jouissance du logement individuel, l'intégration dans la coopérative permet de partager des espaces communs et de participer à la dynamique collective mise en place sur le lieu. Les espaces partagés se distribuent principalement dans la maison commune, réhabilitation du bâti existant sur près de 250 m<sup>2</sup> : salle de convivialité, salle de musique, salle d'activités manuelles, atelier, chambres d'ami, espace enfant, garage à vélo, ...

Nous jouissons également d'espaces extérieurs généreux. Aux 7250 m<sup>2</sup> du terrain où sont implantés nos logements répartis en trois maisonnées s'adjoint un champ de près de 4500 m<sup>2</sup>. Nous le louons pour développer un jardin dans une approche permacole.

Nous avons emménagé il y a moins d'un an dans nos logements. Des chantiers restent en cours pour l'aménagement des parties communes en auto-finitions.

Nous recherchons des personnes prêtes à s'investir dans le fonctionnement de la coopérative et la dynamique des espaces communs. Les valeurs portées par le projet (anti-spéculation, écologie, développement des communs) et ses principes de gouvernances sont développés sur le site. Le statut de coopérateur, intermédiaire entre propriétaire (détenteurs de parts sociales de la coopérative propriétaire du bien collectivement) et locataire, nous donne pleine maîtrise sur la gestion de notre lieu de vie. L'entrée dans la coopérative passe par l'acquisition de parts sociales (apport en fond établi ici entre 30 et 50K€). La mise à disposition du logement et l'usage des parties communes entraîne le versement d'une redevance mensuelle avec une part locative de 449 € ouvrant droit aux aides APL et une part dite acquisitive de 188 € restituable en cas de départ. Le logement sur financement PLS conventionné est accessible aux foyers entrant les plafonds de revenus PLS (revenu fiscal de référence en

fonction de la composition du foyer voir <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F869>).

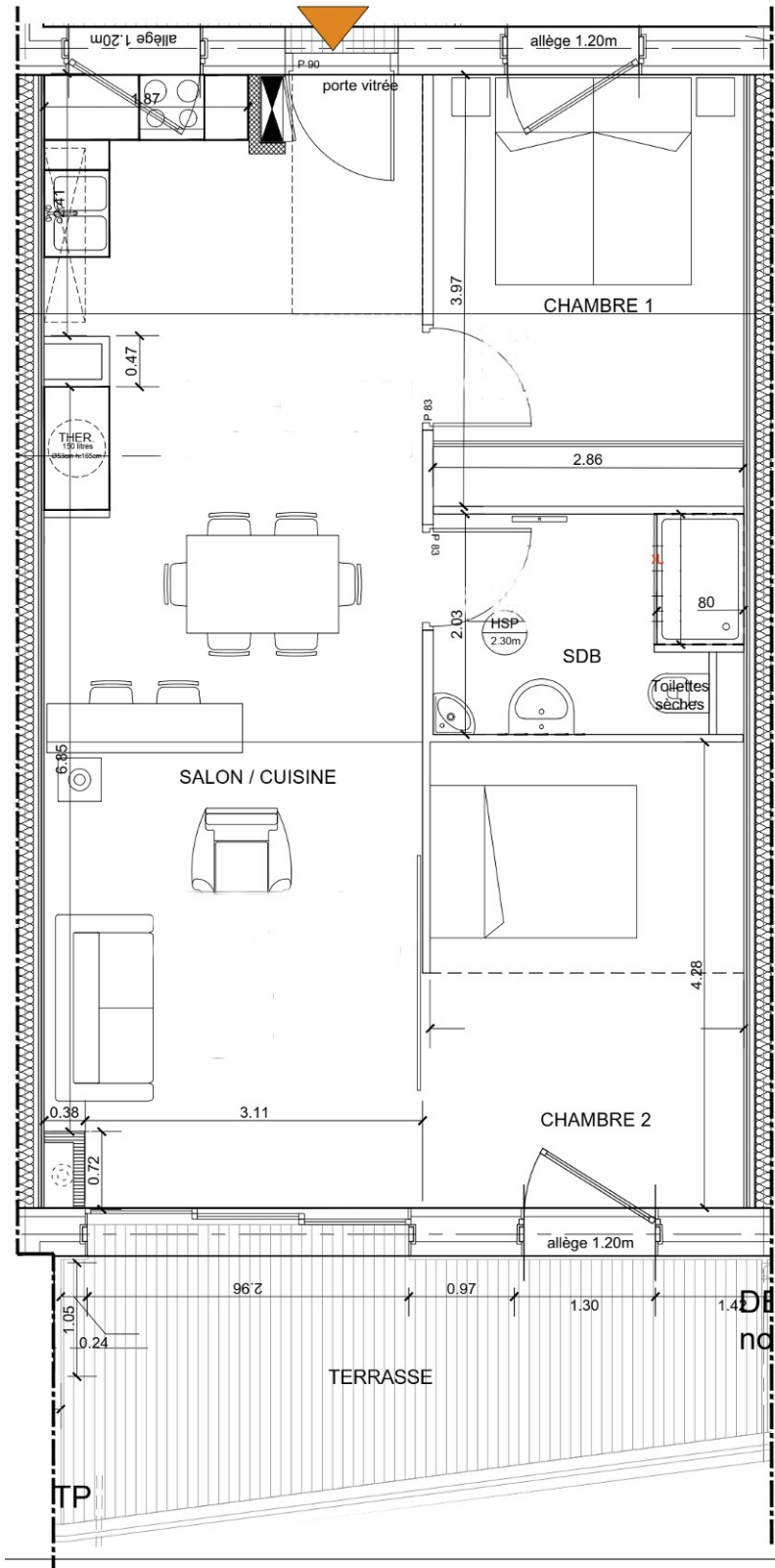
Si vous êtes intéressé prenez contact avec nous dans un premier temps par email : [contact@leprecommun.fr](mailto:contact@leprecommun.fr) en nous communiquant vos coordonnées et vos motivations pour rejoindre notre coopérative. Nous vous recontacterons au plus vite.



***Vue d'ensemble du pré commun***



***Vue Maisonnée 3***



Plan du logement

